

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-540

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-540

Groupement d'intérêt public (GIP) - Grand projet des villes rive droite (GPV) - Subvention de fonctionnement 2024 - Démarche d'Ecologie industrielle et territoriale en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de la démarche d'écologie industrielle et territoriale en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du Bâtiment et travaux publics (BTP)

Constitué en 2001 par les maires de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac pour soutenir le développement local et coordonner le projet de territoire, le Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes - GIP GPV Rive droite anime depuis 2019 une démarche d'Ecologie industrielle et territoriale (EIT) visant à favoriser le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP sur le territoire métropolitain, notamment dans le cadre des opérations Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la rive droite prévues au cours des 10 prochaines années (près de 900 logements démolis et 3.000 logements réhabilités, plus de 1.500 nouveaux logements, la transformation de près d'1/2 millions de m² d'espaces publics et voiries, 15 équipements publics démolis / reconstruits).

Cette démarche s'adresse aux maîtres d'ouvrage (bailleurs sociaux, Métropole et des communes membres du GPV, aménageurs : EPA Euratlantique, La Fab), promoteurs, entreprises de travaux, maîtres d'œuvre et plus généralement aux acteurs du réemploi et du recyclage dans le BTP. Elle s'organise en 3 volets :

- 1^{er} volet – Etudier (diagnostic territorial des flux de matériaux et des acteurs du réemploi et du recyclage dans BTP) ;
- 2^{ème} volet – Expérimenter (accompagnement des maîtrises d'ouvrage pour réaliser des diagnostics ressources sur des opérations pilotes de déconstruction) ;
- 3^{ème} volet – Favoriser les synergies inter-chantiers (montée en compétences des donneurs d'ordre, animation du lien entre gisements et ressources).

Cette démarche s'inscrit en lien avec les autres initiatives en faveur du réemploi et le recyclage des matériaux du BTP existantes sur le territoire métropolitain, et en réponse aux dernières évolutions règlementaires et législatives (Loi transition énergétique pour la croissance verte - LTECV de 2015, Réglementation environnementale de 2020, Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire - AGEC de 2020) qui ont progressivement étendu les exigences de réemploi dans le BTP, en rendant obligatoire une meilleure identification des gisements en amont des démolitions (diagnostics Produits, équipements, matériaux et déchets- PEMD) et en positionnant le réemploi comme levier, parmi d'autres, pour diminuer l'impact carbone des bâtiments neufs.

Pour rappel, chaque année en France, le secteur du BTP génère 224 millions de tonnes de déchets dont plus de 41 millions de tonnes sont potentiellement valorisables.

Bilan d'action pour l'année 2023

En 2023, les actions organisées ont été les suivantes :

- 1^{er} volet – Etudier :
 - coordination et co-réalisation avec la Cellule économique régionale de la construction - CERC Nouvelle-Aquitaine d'une étude sur les enjeux d'emploi, d'insertion et de formation en lien avec les démarches de dépose soignée des matériaux de déconstruction et de réemploi dans les projets de construction ;
 - Consolidation du diagnostic des volumes de gisements entrants et sortants sur les 10 prochaines années, de la cartographie des acteurs du réemploi et de l'analyse des filières pour 8 types de matériaux (acteurs, modèle économique, localisation).
- 2^{ème} volet – Expérimenter :
coordination de démarches de diagnostics ressources sur des chantiers pilotes pour tester des pratiques de dépose soignée en vue du réemploi sur des chantiers de déconstruction : 14 opérations pilotes de démolition / réhabilitation sont concernées, dont 7 portées par Bordeaux Métropole.
- 3^{ème} volet – Favoriser les synergies inter-chantiers :
 - organisation d'ateliers de sensibilisation et de formation auprès de Bordeaux Métropole, Aquitanis et de CdC Habitat ;
 - Facilitation des synergies de matériaux entre opérations de déconstruction et de construction.

Plan d'action pour l'année 2024

En 2024, les actions prévues sont les suivantes :

- 1^{er} volet – Etudier :
 - finalisation et diffusion de l'étude des interactions et de l'impact de la dépose soignée sur les emplois, compétences et l'insertion ;
 - Identification d'actions collectives prioritaires ;
 - Enquête sur les pratiques des artisans du bâtiment sur la rive droite en matière de réemploi, en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA).
- 2^{ème} volet – Expérimenter :
poursuite de la coordination de démarches de diagnostics ressources sur les 14 chantiers pilotes.
- 3^{ème} volet – Accompagner les synergies inter-chantiers :
 - organisation de nouveaux ateliers de sensibilisation et de formation auprès de Bordeaux Métropole, Aquitanis et de CdC Habitat.
 - Facilitation des synergies de matériaux entre opérations de déconstruction et de construction.
 - Mise en place d'un parcours de sensibilisation sur le réemploi à destination des artisans du bâtiment et lancement d'une opération de "brocante des matériaux" à destination des particuliers ou artisans, en coopération avec la CMA.

Budget prévisionnel 2024

Pour l'année 2024, le budget prévisionnel de la démarche portée par le GIP GPV Rive Droite en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP s'élève à 212.676€, avec une demande de subvention en fonctionnement de Bordeaux Métropole de 46.010€.

Il est proposé d'attribuer une contribution commune de 3 Directions / Pôles :

- La Direction du développement économique, dans le cadre des objectifs de déploiement de l'économie circulaire et de soutien à l'économie de la transition, à hauteur de 20.000€.
- Le Pôle Territorial Rive Droite, dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain Arc Rive Droite et des objectifs poursuivis par cette dernière pour favoriser l'écoconstruction, la rénovation énergétique, le recyclage et du réemploi des matériaux déposés, à travers notamment une coopération avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, à hauteur de 20.000€.
- La Direction architecture, études et énergie, dans le cadre des opérations bâtimentaires dont elle assure le pilotage et des 7 opérations pilotes de démolition - réhabilitation faisant l'objet d'un accompagnement du GIP GPV Rive Droite pour la réalisation de diagnostics-ressources, à hauteur de 6.010€.

Cette contribution de Bordeaux Métropole représente 21,63% du budget prévisionnel 2024 de cette action spécifique de 212.676€, laquelle est également soutenue par l'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Une note descriptive de la démarche et le budget prévisionnel sont annexés à la convention.

Les numéros de contrats de co-développement sont les suivants :

Fiche EIT	Aménagement économique
Bassens	C061377
Cenon	C061377
Floirac	C061377
Lormont	C061377

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, d'adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération n°2021-603 du Conseil métropolitain du 25 novembre 2021 relatif au Schéma de développement économique métropolitain,

VU la délibération n°2023-595 du Conseil métropolitain du 1er décembre 2023 relative aux contrats de co-développements du 6ème génération 2024-2027,

VU la demande formulée par l'organisme n°2024-00169

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'ingénierie apportée par le Grand projet des villes de la rive droite dans la démarche d'Ecologie industrielle et territoriale s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques économiques métropolitaines,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 46.010 € en fonctionnement en faveur du Groupement d'intérêt public du Grand projet des villes de la rive droite pour son programme en faveur du réemploi et du recyclage des matériaux du BTP,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2024 pour la subvention de fonctionnement au chapitre 65, article 657381, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur EGRON, Madame LACUEY, Madame LEPINE, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO, Monsieur TOUZEAU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024	Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué, Monsieur Jean-Baptiste THONY
DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024	